



## Manifestation d'intérêt pour l'acquisition d'actions B Wandpark Aerenzdall S.A.

Cette manifestation d'intérêt est limitée à l'acquisition de 10 actions B et s'adresse exclusivement aux citoyens majeurs <sup>(1)</sup> de la commune de la Vallée de l'Ernz.

Je soussigné(e) <sup>(2)</sup> :

Nom, Prénom:	
Date de naissance:	
Numéro et rue:	
Code postal, localité:	
Courriel:	

ai reçu et pris connaissance des explications ci-après et de l'avis de risque imprimé au verso et déclare par la présente mon intérêt à recevoir une offre d'achat de 10 actions de catégorie B de "Wandpark Aerenzdall S.A." au prix d'achat de 325 € par action.

Si des actions B supplémentaires seront disponibles, je demande d'augmenter l'offre d'achat d'actions B supplémentaires comme suit :

- Non
- Oui                    Nombre : \_\_\_\_\_ action(s) (maximum 5)

Par la présente, le/la soussigné/-e accepte expressément que Soler fasse confirmer sa majorité et son domicile par la commune compétente (Bureau de la Population). Il/elle est libre de joindre à cette déclaration une copie de sa carte d'identité et un certificat de résidence récent. Soler n'utilisera ces informations que dans le cadre de la présente offre d'acquisition et les détruira immédiatement si le/la soussigné/-e renonce finalement à l'acquisition. Le/la soussigné/-e a le droit d'accéder à tout moment à ces informations et de les rectifier en écrivant à Soler S.A. mention : Projet WAE, 2, rue Pierre d'Aspelt L-1142 Luxembourg.

Signature de l'intéressé/-e	
--------------------------------	--

### **Explications:**

- (1) La majorité doit être atteinte à la date du 31 octobre 2025.
- (2) Veuillez remplir un formulaire par personne, d'autres formulaires vierges sont disponibles auprès de la commune.



La Société luxembourgeoise des énergies renouvelables S.A. (ci-après "Soler") détient actuellement 100 % des actions de la Wandpark Aerenzdall S.A. (ci-après "WAE") et se sont mis d'accord à vendre un total de 1.160 actions (10 % du capital) d'une valeur nominale de 250 € par action au prix d'achat de 325 € par action aux citoyens majeurs de la commune de la Vallée de l'Ernz, sous les conditions mentionnées lors de la réunion d'informations du 13 octobre 2025. Les modalités d'acquisition ont été discutées lors de ladite réunion d'information et sont décrites en partie ci-dessous :

La période de manifestation d'intérêt pour l'acquisition des actions débute le 13 octobre 2025 et se termine le 31 octobre 2025 inclus. Pendant cette période, une manifestation d'intérêt peut être envoyée au moyen du formulaire non contraignant au verso, par courriel ([colette.glaesener@seo.lu](mailto:colette.glaesener@seo.lu)) ou courrier recommandé à Soler S.A. mention : Projet WAE, 2, rue Pierre d'Aspelt L-1142 Luxembourg. Après l'envoi de la manifestation d'intérêt, l'intéressé/-e recevra la documentation relative à la réunion d'information du 13 octobre 2025 par courriel.

Sur la base de la manifestation d'intérêt, Soler attribuera les actions et se réserve le droit, en cas de dépassement des 1.160 actions dans les manifestations d'intérêt, d'ajuster les nombres respectifs au prorata, ce qui peut conduire à une attribution de moins de 10 actions par personne. Ensuite, Soler enverra aux personnes intéressées une offre sous forme de contrat d'achat, avec le nombre définitif exact d'actions attribuées, par voie postale au plus tard le 14 novembre 2025.

Si l'intéressé/-e accepte ce contrat d'achat, il/elle devra en contresigner un exemplaire et le renvoyer à Soler par courriel ou courrier recommandé au plus tard le 1 décembre 2025 (la date du cachet de la poste faisant foi). En cas de non-retour dans les délais, l'offre de vente de Soler est caduque. En cas de retour dans les délais, les intéressé(e)s doivent virer le montant du prix d'achat, indiqué dans le contrat d'achat, jusqu'au 5 décembre 2025 au plus tard sur le compte de Soler. En cas de non-paiement du prix d'achat par les intéressé/-es, cela sera considéré comme une résiliation et le contrat d'achat ne sera pas exécuté.

#### **AVIS DE RISQUE :**

**Avant de prendre leur décision d'achat, les investisseurs potentiels doivent lire attentivement la documentation d'information du 13 octobre 2025, en particulier les informations sur les risques, qui sera envoyée par courriel après l'envoi de la manifestation d'intérêt, et doivent demander des conseils externes en matière financières, juridiques et fiscaux externes en cas d'incertitude ou de questions.**

**Une personne intéressée ne devrait jamais investir la majeure partie de ses économies dans un placement, afin de pouvoir supporter des distributions moindres ou éventuellement annulées sans que sa situation patrimoniale en soit sensiblement affectée.**

**Soler S.A., Wandpark Aerenzdall S.A. et/ou leurs représentants n'assument aucune responsabilité ou ne donnent aucune garantie aux destinataires de la documentation d'information ou d'autres tiers quant en ce qui concerne les informations contenues dans la documentation d'information ou dans les présentations orales qui l'accompagnent, concernant le plan d'affaires initial et le développement économique ou autre de la société. Ces informations ne constituent ni une recommandation d'investissement ni une expertise contraignante de l'investissement.**